

Les Abymes, le 11 mars 2015

Le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe
Chancelier des Universités
Directeur Académiques des Services de l'Éducation
Nationale

**SIGNALE
ET
AFFICHAGE
OBLIGATOIRE**

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

RECTORAT

Objet : Mouvement intra-académique des PEGC – rentrée scolaire 2015

Références : - BOEN n° 42 du 13 novembre 2014.

**Division des Personnels
Enseignants du 2nd degré**

- Arrêté rectoral du 17 mars 2015 portant sur l'organisation du mouvement intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels du second degré pour la rentrée 2015.

Bureau de la Gestion Collective et
Prévisionnelle
N° 000858/2015

J'ai l'honneur de vous demander d'informer l'ensemble des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) de votre établissement des dispositions relatives au mouvement intra-académique 2015.

Dossier suivi par
Cosette SYLVESTRE
Frantz EVUORT
Smeeth SALBOT

Téléphone
0590 21 64 22
0590 21 64 85
0590 21 64 26
Fax
0590 21 64 23

courriel
ce.dpes@ac-guadeloupe.fr

Localisation
Site de Grand-Camp

Adresse postale
B.P. 480
97183 Les Abymes
Cedex

La saisie des candidatures se fera :

du **Vendredi 27 mars 2015 à 17 heures** (heure locale)

au **Mardi 14 avril 2015 à 7 heures** (heure locale)

à l'adresse internet suivante : <https://bv.ac-guadeloupe.fr/lilmac>

En cas de problème de connexion, les personnels sont invités à contacter :

sosleka@ac-guadeloupe.fr

et

mvt2015@ac-guadeloupe.fr

Journées Portes Ouvertes : (accueil, conseil, aide à la saisie)

- **Mercredi 25 mars 2015** de 8h30 à 12h30 (DPES - bureau 14 - RDC Rectorat Site de Grand Camp)
- **Lundi 30 mars 2015** de 8h30 à 12h30 (DPES - bureau 14 - RDC Rectorat Site de Grand Camp)
- **Vendredi 10 avril 2015** de 8h30 à 12h30 (DPES - bureau 14 - RDC Rectorat Site de Grand Camp)

Envoi des confirmations dans les établissements : **Mardi 14 avril 2015**

Limite de retour des confirmations au rectorat : **Vendredi 17 avril 2015, dernier délai**

Il est conseillé aux candidats à une mutation de ne pas attendre les derniers jours pour la saisie de leurs vœux.

Tous les personnels momentanément absents de votre établissement (stage, congé de maternité, congé de maladie ordinaire ou de longue maladie, etc.) seront individuellement informés des présentes dispositions par vos soins.

I - PERSONNELS CONCERNES

- les PEGC nommés dans l'Académie à l'issue du mouvement interacadémique ;
- les PEGC en disponibilité sollicitant leur réintégration ;
- les PEGC en congé de longue maladie, longue durée ou en réadaptation, qui souhaitent réintégrer un poste d'enseignement à la rentrée 2015. L'affectation des intéressés ne pourra être effective qu'après l'avis favorable à une réintégration émis par le Comité Médical Départemental ;
- les PEGC en position de détachement qui désirent réintégrer un poste d'enseignement dans l'académie de la Guadeloupe ;
- les PEGC titulaires d'un poste à titre définitif ou affectés en zone de remplacement qui souhaitent obtenir un changement d'affectation ;
- les PEGC touchés par une mesure de carte scolaire.

La liste des postes vacants sera affichée sur le site web académique : <http://www.ac-guadeloupe.fr> à gestion des ressources humaines, gestion administrative des personnels, personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré.

Toute mutation pouvant générer une nouvelle vacance, les participants sont invités à demander tous les postes qui les intéressent.

L'attention des candidats est appelée tout particulièrement sur l'inscription correcte des vœux et l'utilisation des codes.

Le nombre total des vœux ne peut être supérieur à 5.

Les PEGC affectés en zone de remplacement doivent obligatoirement participer au mouvement intra-académique en élargissant au maximum leurs vœux afin d'obtenir, dans la mesure du possible, un poste définitif dans un établissement.

II- PIÈCES A FOURNIR EN FONCTION DES SITUATIONS A JUSTIFIER

Les confirmations de vœux seront signées par le candidat et par le chef d'établissement et obligatoirement accompagnées de toutes les pièces justificatives dûment numérotées :

- **Enfants à charge de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2015**: photocopie du livret de famille.
- **Rapprochement au titre de la résidence de l'enfant** : pour enfant à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2015 photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique, joindre tous les justificatifs et les décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.
- **Rapprochement du conjoint** : attestation récente d'emploi ou certificat de résidence délivré par la mairie du conjoint ou du partenaire PACS.
- **Demande formulée au titre du handicap** : les dossiers doivent parvenir au médecin conseiller du Recteur, avant le **lundi 20 avril 2015**, délai de rigueur. En cas de situation médicale grave concernant une maladie de l'enseignant ou une invalidité à 80 % du conjoint ou d'un enfant, confirmée par le médecin conseiller du Recteur, **une bonification de 120 points** est accordée.

Il appartient aux intéressés de prendre rendez-vous au préalable avec le service concerné :

Docteur Suzel MULLER
Rectorat, Site de l'Assainissement
RDC Porte 19 - Tél : 0590 93 83 95
suzel.muller@ac-guadeloupe.fr

Il est recommandé de conserver une copie de l'accusé de réception de la demande de mutation.

En cas d'annulation de la participation au mouvement, l'enseignant devra obligatoirement en avvertir la DPES **au plus tard le Lundi 11 mai 2015** mais ne recevra pas d'accusé de réception.

En cas de difficulté, il convient de joindre à la DPES :

- le bureau de la Gestion Collective : 0590 21 64 85 / 0590 21 64 22 / 0590 21 64 26
- le bureau de la gestion des PEGC : 0590 21 64 04

Je vous demande de bien vouloir assurer la plus large information auprès de l'ensemble des personnels concernés.

ACCUSES DE RECEPTION, confirmation des vœux seront envoyés directement Les dans les boîtes électroniques des établissements dans la journée du 13 avril 2015.

Elles devront IMPÉRATIVEMENT être retournées à la DPES (Cellule Mouvement, Rectorat, porte 16) au plus tard le Vendredi 17 avril 2015.

- En cas de non réception des confirmations de demande de mutation le **vendredi 17 avril 2015**
- En cas de problèmes techniques pour l'édition de ces confirmations dans votre établissement,

vous devez impérativement contacter :

la plateforme assistance (Rectorat - site de l'Assainissement)

☎ : 0590 93 83 44

ou à l'adresse électronique suivante : www.ac-guadeloupe.fr/leka

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE GUADELOUPE
CHANCELIER DES UNIVERSITES
DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Camille GALAP

PJ : Notice explicative concernant l'application LILMAC

Copie pour information aux organisations syndicales

FICHE A REMPLIR EN CAS DE PROBLEME DE CONNEXION

Académie de la Guadeloupe - Rectorat de Grand-Camp

Votre attention est appelée sur le fait que vous ne pouvez remplir, sans risque d'erreurs, votre demande de mutation si vous n'avez pas pris connaissance de la note de service relative au mouvement des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation pour la rentrée scolaire 2015 publiée au Bulletin Officiel de l'éducation nationale n° 42 du 13 novembre 2014.

DPES 3 Gestion Collective - Mvt Intra 2015

Discipline De Mouvement :

M

Mme

Nom

Nom d'usage

Prénom

Date de Naissance

Adresse: _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone portable : _____

Courriel : _____

MOUVEMENT INTRA – ACADEMIQUE 2015 (voir notice explicative)

REINTEGRATION

Mutation

DEMANDE FORMULEE AU TITRE DU HANDICAP – (date limite le lundi 20 avril 2015)

je signale que je dépose un dossier auprès du médecin-conseil du Recteur

ENGAGEMENT A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Je soussigné, après avoir pris connaissance de la note de service annuelle relative aux mutations, m'engage à accepter l'affectation qui me sera désignée à l'issue des opérations du mouvement.

Nombre de pièces jointes au dossier :

A _____, le

Signature : _____

IDENTIFIANT EDUCATION NATIONALE
(NUMEN)

Vœux classés par ordre de préférence

N° du VCEU	code de l'ETABLISSEMENT	Libelle de l'Académie exprimé en clair
1		
2		
3		
4		
5		

En cas de demande simultanée ou d'un rapprochement de conjoints, indiquer le
vœu groupe de communes

Code GEO

Vœu GEO

SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité

Date de nomination ou dans le dernier poste occupé

Autres cas (à préciser, exemple : CLM, disponibilité, etc)

SITUATION FAMILIALE OU CIVILE

Marié(e), PACS ou non marié(e) avec enfants reconnus

Seul(e) avec enfant(s) à charge

Autres cas (à préciser)

Nombre d'ENFANTS A CHARGE de moins de 20 ans au 01-09-2015 :

(l'absence de pièces justificatives entraînera la perte des bonifications)

SITUATION DU CONJOINT (examinée au plus tard au 1er septembre 2014)

NOM – PRENOM :

PROFESSION :

DISCIPLINE (s'il s'agit d'un agent du second degré) :

DATE DE MARIAGE ou de PACS :

LIEU DE RESIDENCE PROFESSIONNELLE :..... DPT :.....

LIEU DE RESIDENCE PRIVEE :

NOMBRE D'ANNEE DE SEPARATION (uniquement pour les enseignants affectés en COM)

En cas de DEMANDE DE MUTATION SIMULTANEE AVEC UN AUTRE AGENT DU SECOND DEGRE,

inscrire ci-dessous son NUMEN et son académie

ACADEMIE :

(l'absence de pièces justificatives entraînera la perte des bonifications

Année scolaire de séparation	Situation de l'enseignant (activité , congé parental, disponibilité, détachement, etc..)	Lieu de résidence professionnelle ou privée

Adresse personnelle du demandeur (et/ou en France et à l'étranger)

.....

.....

.....

.....

Téléphone personnel:

Télécopie: Courriel :

NOTICE EXPLICATIVE DE L'APPLICATION LILMAC

- **ACCES – IDENTIFICATION**

Les demandes de mutations seront enregistrées sur LILMAC par internet à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-quadeloupe.fr/lilmac>

Pour entrer dans l'application, s'identifier en tapant son numéro d'identification Education nationale (NUMEN).

Pour des raisons de confidentialité, lors de la première connexion, il faut **donner un mot de passe** de votre choix. **ATTENTION : il vous sera demandé à chaque connexion. Ne le perdez pas.**

- **SAISIE DES ELEMENTS DE BAREME**

Le nombre total de vœux ne peut être supérieur à 5.

Certains éléments du barème sont à saisir :

- Type de vœu ;
- Code de l'établissement ;
- Type établissement ;
- Affectation dans une dépendance ou COM (*2 points sont attribués par année passée dans une dépendance ou COM jusqu'à concurrence de 10 points*)

L'enseignant devra suivre précisément le descriptif proposé par l'application.

Il a la possibilité de cliquer sur le bouton « modifier » pour rectifier les informations affichées à l'écran si elles ne sont pas valides.

Les autres éléments du barème sont intégrés automatiquement dans l'application.

- **SAISIE DE L'ADRESSE POUR L'ENVOI DE L'ACCUSE DE RECEPTION**

Si l'enseignant n'est pas en poste dans un établissement (en CLD par exemple), il doit indiquer l'adresse où il désire recevoir l'accusé de réception.

JUSQU'A LA FERMETURE de l'application LILMAC fixée **au Lundi 13 avril 2015 à 7 heures** (heure locale), l'enseignant peut :

- modifier ou consulter les vœux ;
- modifier les adresses saisies ;
- annuler sa demande.